

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1334

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 12

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 1° bis Des obligations d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure dans l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière les obligations au sens de l'article L213-5 du code monétaire et financier.